



# COMMUNE D'AUBONNE

## Conseil communal

---

### Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 1er novembre 2011

Présidence : M. Philippe Cretegy

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 13 septembre 2011 n° 9/11 "Arrêté d'imposition 2012"

ouï le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2012 avec un taux de 68 % par rapport au taux cantonal de base;
2. reconduit sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition, partie intégrante de ce préavis;
3. transmet cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Cretegy

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.